

taille et leur précision; de plus, à cette menace des projectiles balistiques intercontinentaux pourra s'ajouter celle des projectiles lancés à partir des sous-marins. Il semble que vers 1965, le projectile constituera la menace principale, le rôle du bombardier à long rayon d'action ne consistant plus qu'à appuyer l'attaque principale au moyen de ces projectiles. Ce serait alors seulement, c'est-à-dire après le premier semestre de 1962, que le CF-105 pourrait servir pleinement aux opérations de l'Aviation royale du Canada.

Après avoir étudié avec un soin méticuleux et bienveillant les propositions tendant à ce que l'aviation américaine utilise l'Arrow, le gouvernement des États-Unis a conclu qu'il n'était point économique de le faire. L'aviation américaine a déjà décidé de ne pas continuer la mise au point et la production d'avions américains dont la performance générale ressemble à celle de l'Arrow. Le perfectionnement des avions de chasse qui se fait maintenant aux États-Unis et à l'étranger porte sur des types différents.

Depuis ma déclaration de septembre dernier, on a fait beaucoup de travail quant à l'utilisation d'un dispositif de commande différent et d'armes différentes dans l'Arrow. Ces remaniements se sont révélés pratiques. Bien que le rayon d'action de l'avion ait été augmenté, il est encore limité. On estime qu'avec ces modifications, le coût moyen total par unité, pour 100 avions de service, pourrait être abaissé d'environ 12 millions et demi à environ \$7,800,000, y compris les armes, les pièces de rechange et l'achèvement de la mise au point, mais non compris aucune partie de la somme de 303 millions dépensée à la mise au point avant septembre dernier.

Le gouvernement n'a pas décidé d'acheter un autre avion pour remplacer le CF-100, qui est encore une arme efficace contre la menace actuelle que représentent les bombardiers, dans la défense de l'Amérique du Nord. Le ministre de la Défense nationale et les chefs d'état-major poursuivent l'examen des diverses autres solutions pour l'amélioration de nos défenses.

Les besoins de notre aviation civile sont minimes par rapport à cette énorme activité de défense et, pour être franc, je dois dire que le gouvernement ne peut, pour l'instant, confier une autre tâche aux fabriques qui ont travaillé à la réalisation de l'Arrow et de son moteur. Cette décision fait ressortir de façon très nette que l'évolution rapide de la défense force à prendre des décisions difficiles; le gouvernement regrette leur répercussions inévitables sur la production, l'emploi et les services techniques dans l'industrie aéronautique et les industries connexes.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Tous les membres de la Chambre le comprendront, il a été très difficile au gouvernement de prendre cette décision, non seulement à cause de la désorganisation qu'elle ne manquera pas de causer chez ceux qui ont travaillé à la construction de l'Arrow et d'autres articles connexes, mais parce qu'elle met fin à un projet auquel le Canada a consacré de très vastes sommes d'argent et à propos duquel les Canadiens ont démontré la haute qualité de leur travail technique. Je souhaiterais que le projet puisse être poursuivi à cause de la fierté à tirer de sa réalisation et pour éviter les bouleversements immédiats qui sont regrettables, mais seuls les besoins de la défense gouvernent les approvisionnements de défense.

Par suite des renseignements et des conseils que nous avons reçus, cependant, aucun autre parti possible ou légitime ne nous est permis. Nous ne pouvons nous dérober à l'obligation qui nous incombe d'assurer que les vastes sommes d'argent qu'il est de notre devoir de demander au Parlement d'affecter à la défense soient dépensées le mieux possible en vue de cette fin.

Je passe maintenant à un autre aspect de la défense. Comme on l'a déjà annoncé, le gouvernement a décidé d'introduire le projectile téléguidé Bomarc et l'équipement de commande et de calcul électronique Sage dans le système de défense aérienne du Canada et d'agrandir et de renforcer le réseau d'écrans de radar Pinetree en y ajoutant plusieurs autres stations importantes et un certain nombre de petites stations d'appoint. Les Canadiens seront contents d'apprendre qu'un accord de principe a été conclu avec le ministère de la défense des États-Unis sur le partage des frais de ce programme.

En vertu de cet arrangement, le Canada prendra en charge environ le tiers du coût de ces nouveaux projets. La part canadienne couvrira les frais d'aménagement des bases et de l'équipement des unités, tandis que les États-Unis, pour leur part (environ les deux tiers) paieront l'acquisition de matériel technique. Pareille division des fonctions s'impose du fait que les États-Unis sont fort avancés dans l'organisation et l'exécution de ce programme et la mise au point du matériel technique qu'il exige. Le partage des frais assurera l'uniformité de construction et éliminera le danger de différences dans le matériel technique.

Quant à l'aménagement de bases au Canada, les travaux en seront exécutés, dans la pratique, par des sociétés canadiennes de construction, employant de la main-d'œuvre et du matériel canadiens. On pense confier ces bases, une fois aménagées, à du personnel militaire canadien.